



Le comparatif des budgets réalisés en 2023 par l'ensemble des structures, ne permet pas d'identifier de poste budgétaire sur lequel agir pourrait permettre la réduction du déficit. La gestion de l'accueil de loisirs apparaît comme tout à fait raisonnée. Au regard du fonctionnement des autres accueils de loisirs, la masse salariale paraît cohérente, le poste lié aux activités extérieures coûteuses, aux intervenants n'apparaît pas disproportionné (l'équipe de l'accueil de loisirs a d'ailleurs déjà recentré ses activités sur « l'essentiel »), ni celui des transports liés aux activités.

La participation des familles est quant à elle, la plus faible du territoire, ce qui est en cohérence avec la typologie du public accueilli (plus de 40% des familles qui fréquentent l'accueil de loisirs ont un quotient familial inférieur à 700), mais qui a un impact sur les recettes de l'accueil de loisirs.

A l'échelle de l'association, l'analyse du bilan et du compte de résultat ainsi que les indicateurs financiers montre une situation à risques, voire très risquée, traduisant une santé financière précaire, qui s'est détériorée entre 2022 et 2023 :

- Une baisse significative du fonds de roulement
- Une insuffisance de fonds propres (ratio de 47.2% qui place la MJC dans la catégorie « situation très risquée »)
- Une trésorerie qui ne permet pas d'assurer 2 mois de financement d'activité, quand la norme indique 3 mois de financement minimum
- Une association dépendante des subventions à près de 70%

Proposition :

Peu d'actions possibles sur la gestion actuelle de l'accueil de loisirs.

Verser une subvention exceptionnelle de 6 084 €, correspondant à 50% du déficit

Revoir la subvention annuelle versée par la collectivité, afin de pallier à la forte représentation de familles à bas, voire très bas quotient familial

Des préconisations à l'attention de l'accueil de loisirs ont été vues avec la structure :

- La participation des familles semble le seul levier d'action. Bien qu'une nouvelle tarification soit appliquée depuis l'été 2024, elle reste inférieure aux autres structures du territoire même sur les bas quotients familiaux. Revoir à la hausse la tarification aux familles, au moins pour les quotients familiaux les plus élevés, augmenter la majoration pour les publics extérieurs au territoire à 20% (20% du public accueilli est extérieur au territoire de Charlieu Belmont Communauté)

L'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement 2022-2025 est proposé.

Pour Ressins Villages :

L'analyse du budget réalisé 2023 et le comparatif réalisé avec les autres structures du territoire permettent d'identifier des postes de charges importants (qui pèsent sur le déficit de 17 058.59 €) notamment :

- La masse salariale en augmentation : plus d'animateurs pour répondre aux besoins. Cependant au regard des autres accueils de loisirs elle est cohérente et correspond aux besoins de l'association.
- Les honoraires comptables apparaissent élevées en comparaison aux autres structures
- Frais de formation stagiaires BAFA importants (+4000 €)
- Prestation et charges extérieures liées aux activités : parmi les deux structures du territoire qui consacrent le budget le plus élevé aux activités et prestations extérieures

L'analyse du bilan, du compte de résultat et des indicateurs financiers de l'association, montrent une situation tendue, une santé financière fragile, qui se dégrade :

- Une baisse des fonds de roulement, qui ne permettent plus de financer les besoins
- Une trésorerie qui diminue fortement et ne couvre plus que deux mois de financement, ce qui place l'association dans la catégorie situation à risque
- Une insuffisance de fonds propres : ratio de 54% signifiant situation à risque
- Une dépendance aux subventions qui augmente (29 % en 2022, 31% en 2023)

Proposition :

Des pistes d'actions se dégagent à l'étude du compte de résultat, dans la gestion de l'accueil de loisirs.

- Verser une subvention exceptionnelle de 8 529 €, correspondant à 50% du déficit

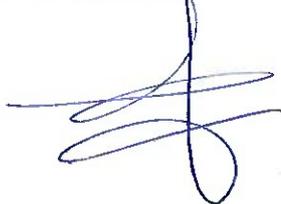
Préconisations à l'attention de l'accueil de loisirs :

- 30% du public accueilli est extérieur au territoire de Charlieu Belmont Communauté : appliquer une majoration de la tarification pour le public hors territoire, qui n'existe pas.
  - Honoraires comptables : de nombreuses prestations surfacturées car travaux non prévus dans la lettre de mission : à réactualiser ou changer/consulter d'autres prestataires
  - Reconsidérer la stratégie de formation des stagiaires BAFA, dans ce contexte de fragilité économique de l'association
  - Recentrer les activités de l'accueil de loisirs sur l'essentiel afin de réduire les coûts liés aux intervenants extérieurs, sorties, activités payantes
- L'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement 2022-2025 est proposé.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à 35 voix « pour » et 2 absentions, le Conseil Communautaire :

- Valide les propositions d'avenants ci-dessus et ainsi apporter un soutien complémentaire à l'accueil de loisirs de la MJC de Charlieu de 6 084 € et à l'accueil de loisirs de Ressins Villages de 8 529 € au titre du financement de 2024 de la Communauté de Communes,
- Autorise M. le Président à signer les avenants,
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Boyer  
Mme GARDON Christine



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024  
Publication : 24/12/2024